

# Nos propositions pour l'île Seguin

*Après des années de rapports de forces, ponctués de procédures juridiques, le maire de Boulogne-Billancourt a renoué, en juin dernier, le fil du dialogue avec les associations. Val de Seine Vert a ainsi pu formaliser ses propositions. Plusieurs d'entre elles ont d'ores et déjà été reprises par la ville.*

### Programmes

- La constructibilité totale de l'île est portée à 240 000 m<sup>2</sup>.
- Le jardin central est conservé à 12 000 m<sup>2</sup>
- Les espaces culturels comportent : la Cité musicale portée par le département des Hauts-de-Seine, 36 500 m<sup>2</sup> ; le R4, Centre international d'art et le projet de la pointe amont.
- Les commerces sont organisés en « souks culturels » et leur programmation tourne autour de la culture (vente, activités ou restauration).
- Les programmes de l'espace sportif et du cinéma pourront être réévalués afin de se rapprocher de l'équilibre économique de l'ensemble.
- La création d'un lieu à la mémoire des usines Renault et des ouvriers.



### Logements

Aucun logement permanent n'est construit sur l'île Seguin afin d'être compatible avec les activités culturelles. Des logements à courte ou moyenne durée sont envisageables : hôtel, résidence d'accueil d'artistes, foyer de jeunes travailleurs, gîte « artistique », résidence services haute gamme, résidence sociale, logements étudiants et auberge de jeunesse.

### Bureaux/Activités

La programmation bureaux/activités doit faire preuve d'innovation afin d'éviter l'obsolescence très rapide des produits immobiliers classiques. Pour cela sont encouragés les projets de bureaux fondés sur la création d'espaces partagés, sans affectation de bureaux individuels (consommateurs d'espaces et peu efficaces), structurés pour le télétravail et

la mutualisation des services. Les programmes mixtes au sein d'un même bâtiment seront favorisés pour faciliter la réversibilité future. Des programmes d'enseignement, de formation, de recherche (artistique, musicale, sur la mémoire industrielle du territoire, artisanale) devront être favorisés. Aucun immeuble 100 % bureaux ne pourra être édifié.



## 2

suite de la page 1

### Les parkings

Seuls sont autorisés les parkings pour les PMR (personnes à mobilité réduite) et les livraisons. L'île n'est pas ouverte à l'usage individuel des voitures.

### La morphologie urbaine

Le projet consiste à réaliser une couronne bâtie autour de l'île, en recul des berges avec leur cheminement continu, des quais d'activités et de proposer une densification plus importante en cœur de l'île. L'espace central est constitué d'immeubles de plus grande hauteur. La hauteur maximale du dernier plancher bas accessible est de 50 m. Les volumétries de ces édifices doivent favoriser les vues vers les coteaux de Meudon. Pour aboutir à cette morphologie, un travail avec les Ateliers Jean Nouvel doit certainement être mené.

### L'architecture

Les différents projets architecturaux feront l'objet d'une coordination continue et permanente tant sur les formes que sur les

matériaux. Les bâtiments seront principalement, et de préférence, complètement construits en filière sèche pour ce qui concerne le gros œuvre des superstructures. Les éléments principaux de second œuvre pourront faire l'objet de démontage ou de recyclage. Les structures réalisées devront faire la preuve de leur réversibilité. L'utilisation de la voie d'eau sera encouragée pour les chantiers. La préconisation de systèmes passifs (inertie, ventilation naturelle) et les façades à forte inertie, l'usage des matériaux pérennes (pierre, terre cuite, bois) et locaux devront être valorisés et favorisés.

### Les espaces publics

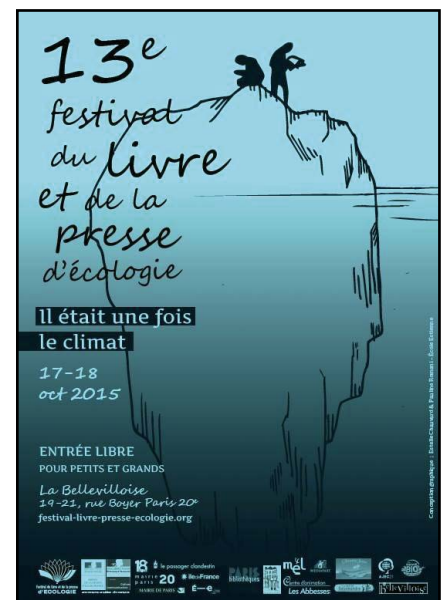
50 % des espaces verts publics devront être en pleine terre. Des berges seront aménagées par une végétalisation naturelle propice au déploiement de la biodiversité (autochtone).

Le jardin central sera composé d'espèces endogènes principalement d'arbres de haute tige permettant la reconstitution des sols lourdement détruits par l'industrialisation intensive.

### Les transports

- Favoriser autant que faire se peut les circulations fluviales dans les usages futurs de la Seine.
- Réserver des quais nécessaires au fonctionnement de plates-formes logistiques portuaires. Instituer une mixité d'usage sur les quais.
- Création d'un transport en commun en site propre.

Val de Seine Vert





# Marathon pour l'île Seguin

*Depuis sa création, il y a vingt-trois ans, Val de Seine Vert se mobilise pour l'aménagement durable des anciens terrains Renault. Le dernier acte a pour théâtre l'île Seguin. Après avoir tenté de passer en force, le maire de Boulogne-Billancourt a subitement fait volte-face et ouvert le dialogue. Nous avons saisi cette occasion pour faire des propositions concrètes.*

**L**e devenir des terrains des usines Renault a été l'une des raisons majeures de la création de l'association Val de Seine Vert, en 1992. Pour les fondateurs de l'association, l'aménagement de cette importante friche industrielle ne devait pas être laissé à des promoteurs dont le seul but est de construire des mètres carrés de bureaux.

Notre combat pour la création d'un espace vert a permis la naissance du parc Billancourt. Et grâce à nos remarques et à notre participation à de multiples réunions entre 2004 et 2008, une partie de ce nouveau quartier a reçu le Trophée national du « Label EcoQuartier ». Pourtant au regard de l'impressionnante masse de bâtiments qui a émergé de la zone dite du trapèze, notre objectif de maîtrise de la densité n'a pas été atteint. Nous devons faire face au groupement de promoteurs immobiliers DBS à qui ont été accordées des prérogatives exorbitantes sur l'aménagement de ces terrains.



## Un plan local d'urbanisme inapproprié

Nos positions sur l'avenir de l'île Seguin obéissent aux mêmes objectifs : plus d'espaces verts, moins de densité, pas de tours, limitation de la place de la voiture et respect de la mémoire ouvrière du site. C'est pourquoi nous avons contesté et que nous contestons toujours les règles d'urbanisme qui doivent régir cette île. Le 9 juillet 2013, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise nous a donné raison avec d'autres associations et citoyens parties au procès de contestation de modification du plan local d'urbanisme de l'île. Avec cette même logique, nous avons contesté, le 30 décembre 2013, les nouvelles règles datées du 4 juillet 2013 devant régir ce territoire du Val de Seine.

Depuis cette nouvelle contestation, le maire de Boulogne-Billancourt a

refusé tout dialogue. Et c'est seulement sous la contrainte d'obligations financières et de l'incertitude juridique née de la création de la métropole du Grand Paris, qu'il a lancé en juin dernier des discussions avec les citoyens et les associations parties à la nouvelle contestation judiciaire. Passons outre ce manque de réactivité, qui a duré un an et demi, pour remarquer que le dialogue même s'il a été intense et houleux a permis d'exprimer nos positions et de sortir du juridisme dans lequel nous avons été entraînés depuis des années.

## Les propositions de Val de Seine Vert

Cette discussion a permis de montrer que les objectifs des associations ne sont pas toujours concordants ; faut-il y voir les séquelles des engagements de certains

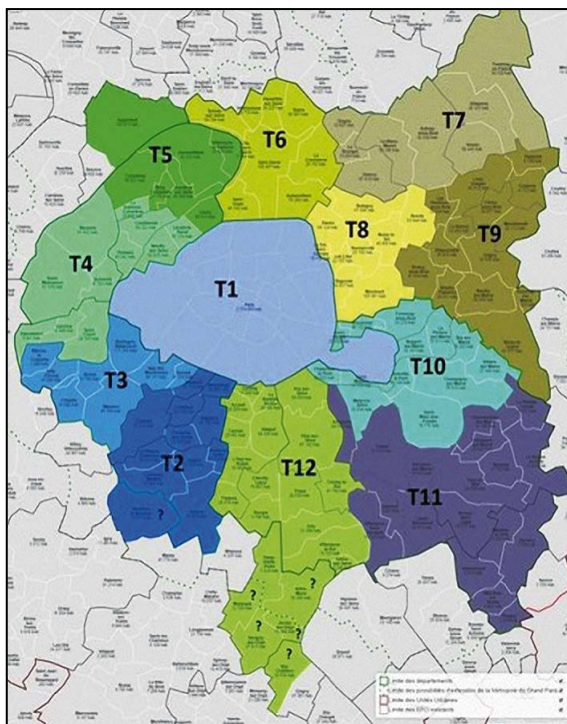
responsables associatifs lors des élections municipales de mars 2014 ? Chacun se fera son idée. Nous avons quant à nous réaffirmé avec force notre opposition aux tours et à l'implantation sur l'île de logements permanents. Nous avons également rappelé que l'histoire des usines Renault fait partie intégrante de celle de Boulogne-Billancourt. Nier ce constat, c'est nier l'histoire de la France industrielle, sociale et politique du XX<sup>e</sup> siècle. De nos réflexions est née une liste de propositions d'aménagements de l'île Seguin au regard des projets des Ateliers Jean Nouvel ; tous ceux qui le souhaitent peuvent s'associer à notre démarche. Si chacun y met du sien tout sera possible et la malédiction qui entoure les projets d'aménagement de l'île Seguin prendra fin.

Val de Seine vert

## GPSO, un « nouveau » territoire

Les intercommunalités sont mortes, vive les territoires ! La nouvelle dénomination prendra effet le premier janvier 2016, comme prévu. La Métropole du Grand Paris sera donc constituée de 12 territoires ayant au moins 300 000 habitants chacun. Réalisé par l'État, sans concertation, ce nouveau découpage géographique n'est pas sans poser problème.

Val de Seine Vert milite depuis longtemps pour que le périmètre des territoires administratifs corresponde à la réalité des bassins de vie. En ce qui concerne le Val de Seine, Grand Paris Seine Ouest (GPSO) aurait dû fusionner avec Cœur de Seine (cf. l'article de la Lettre n° 75). En mai dernier, dès que nous avons eu connaissance des travaux préparatoires de la préfecture, nous avons écrit au préfet pour lui demander d'intégrer cette variante. Aucune réponse ne nous est parvenue. L'État propose donc que le futur territoire soit identique à celui de GPSO. Un décret du Conseil d'État devrait l'acter définitivement en décembre 2015.



improbable. Finalement, la date prévue sera respectée mais deux des quatre grandes compétences, le logement et l'aménagement du territoire, ne seront transférées que le 1<sup>er</sup> janvier 2017. D'ici là, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts, les élections régionales auront eu lieu, et de nouvelles lois modifieront, peut-être, la donne.

Il n'en reste pas moins que deux grandes compétences seront déléguées dès janvier 2016 : le développement économique et la protection de l'air et de l'environnement. 2016 apparaît donc comme une année charnière durant laquelle la métropole et les territoires qui la composent devront définir ce qu'est l'intérêt métropolitain, concevoir un

**Les compétences des territoires**  
Jusqu'au vote, en juillet 2015, de la loi NOTRe (nouvelle organisation

territoriale de la République) la création de la Métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2016 paraissait

plan énergie-climat, élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal...

**Luc Blanchard**

## Notre association

### Prendre la mesure de la métropole



*Lors de l'assemblée générale de Val de Seine Vert, nous avons parlé du travail accompli mais aussi de l'avenir. Pour gagner en efficacité, dans le contexte de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, notre association pourrait changer de nom.*

Comme toujours, l'assemblée générale de Val de Seine Vert s'est déroulée en deux temps. Nous avons d'abord fait le point sur nos dossiers en cours puis ouvert le débat sur un sujet d'actualité. À quelques mois de la création de la Métropole du Grand Paris, ce sujet s'est imposé.

En janvier 2016, lorsque la compétence environnement sera reprise par la métropole, comment

ferons-nous entendre nos voix ? Forcément à travers notre fédération France nature environnement (FNE). Nous devons donc nous réorganiser pour gagner en lisibilité. L'hypothèse d'un changement de nom a été évoquée : Val de Seine Vert devenant FNE Val de Seine. Notre conseil d'administration a souhaité que des contacts soient pris au niveau régional et national, de façon à approfondir cette option.

**Val de Seine Vert**

Lors de notre assemblée générale, trois nouveaux administrateurs ont été élus : Claire Papy de Vanves, Frédéric Puzin de Sèvres et Serge Brière d'Issy-les-Moulineaux. Ils remplacent Anne-Marie Siramy, Jean Borsenberger et Marc Pinus. Qu'ils soient tous remerciés pour leur action.



# Grand Paris Express, une opération spéculative ?

Les travaux du métro automatique, qui doit être opérationnel à l'horizon 2030, ont commencé. Ce projet pharaonique est-il une réponse appropriée aux problèmes de transports que connaît l'Île-de-France ou bien un gaspillage d'argent public ? De nombreux experts posent la question, chiffres à l'appui.

Le Grand Paris Express (GPE) c'est 205 km de lignes de métro qui doivent relier les territoires de la région Île-de-France. L'objectif est de désaturer les transports existants, de réduire la pollution automobile et de favoriser le développement économique de la région Île-de-France.



L'idée est de créer un véritable espace de vie et de rencontre autour de la station. Ainsi il est prévu « de construire au total 1,3 million de mètres carrés de bureaux entre Boulogne-Billancourt et Vitry-sur-Seine ».

De nombreux analystes notent que ce projet pharaonique s'inscrit dans une conception de l'urbanisation qui date des trente glorieuses et ne correspond pas à notre monde actuel qui connaît de profondes muta-

## À l'horizon 2030

La Commission européenne a validé, le 31 juillet 2015, un plan d'investissement pour les transports incluant un financement pour le Grand Paris Express de près de 31,3 millions d'euros.

- 205 km de lignes de métro automatique seront créés ;
- 68 nouvelles gares relieront les pôles du Grand Paris, les 3 aéroports et les gares TGV ;
- 2 millions de voyageurs emprunteront chaque jour ce nouveau réseau ;
- les temps de trajet seront considérablement réduits, notamment de banlieue à banlieue, avec des lignes en rocade.

Le tronçon sud de la ligne 15 allant de la gare du Pont de Sèvres à la gare de Noisy-Champs, est le premier des six tronçons à être mis en œuvre. Il a été déclaré d'utilité

publique par un décret publié le 27 décembre 2014.

Longue de 33 km, la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express traverse 4 départements, 21 communes et relie 16 gares. Il est prévu que sa fréquentation quotidienne soit comprise entre 250 000 et 300 000 voyageurs, qui bénéficieront de rames d'environ 1 000 places et d'une vitesse commerciale de 55 km/h.

Les travaux préparatoires (déviation des réseaux concessionnaires) ont démarré dès le mois de février 2015 à Issy-les-Moulineaux pour une durée d'environ deux ans. C'est aussi le cas à Cachan, Créteil, Villejuif, Champigny et Saint-Maur. Les travaux de génie civil de l'infrastructure proprement dite, devraient suivre fin 2016, début 2017.

## Une bulle immobilière

En parallèle, la Société du Grand Paris négocie les conditions d'expropriation des zones nécessaires à la construction : il s'agit des tréfonds où passeront les souterrains du nouveau métro mais aussi de terrains en surface. Il faut exproprier pour construire sur une bande de 400 mètres autour des futures gares. En effet le programme immobilier souhaité par la SGP prévoit la construction de logements, bureaux et parkings publics ainsi que plusieurs équipements socioculturels destinés aux futurs habitants des quartiers nés autour des gares.

tions. Le parc de bureaux existant en Île-de-France est de 52,8 millions de mètres carrés dont 3,9 millions sont vides, et plus de la moitié sont difficiles à louer. Près de 1,2 million sont vacants depuis plus de trois ans selon l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprises. La situation ne peut qu'empirer en raison de la raréfaction de l'emploi et notamment de l'emploi salarié et de l'émergence du télétravail. Une véritable bulle du tertiaire immobilier existe et va être considérablement intensifiée par la spéculation autour du Grand Paris Express.

Cette impression d'opération spéculative est renforcée par le faible intérêt économique réel du Grand Paris Express. En effet l'INSEE, dans une note relative au tissu économique des quartiers de gare de la ligne 15 sud du métro du Grand Paris, démontre que sur le tronçon sud de la ligne 15, seulement 10 % des 140 000 actifs existants auront intérêt à utiliser ce nouvel équipement (parce qu'habitant près d'une gare et travaillant près d'une autre). « Soit, à 4,2 milliards d'euros le coût de construction de ce tronçon, un investissement d'environ 300 000 euros par bénéficiaire potentiel » conclut un économiste<sup>1</sup>.

**Odile Joyeux**

L'enquête publique sur le projet de création de la partie ouest de la ligne circulaire, dite ligne rouge 15 Ouest « Pont de Sèvres – Saint Denis Pleyel » se tiendra du lundi 21 septembre au jeudi 29 octobre. Elle aura lieu sur les communes de Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes, Rueil-Malmaison, Puteaux, Nanterre, Gennevilliers, Courbevoie, Bois-Colombes, Asnières-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen.

1. Philippe Herlin, économiste, a publié un Livre blanc sur le Grand Paris, téléchargeable sur son site. philippeherlin.com

# La pollution plombe l'économie

Un rapport du Sénat sur le coût économique et financier de la pollution de l'air a été rendu public le 8 juillet dernier. Il estime que le coût annuel de la pollution de l'air extérieur et intérieur serait compris dans une fourchette de 68 à 97 milliards d'euros ! Sont pris en compte les impacts sur la santé mais aussi sur les conditions socio-économiques ainsi que les effets non sanitaires dus aux baisses de rendements agricoles et à la dégradation des bâtiments. L'OMS, pour sa part, chiffre le coût de la pollution à 2,3 % du PIB/an.

Le rapport rappelle que l'application des lois précédentes sur l'air n'est pas suivie d'effet car de nombreux décrets manquent. Les sénateurs préconisent 61 mesures qui, si elles étaient appliquées, réduiraient sensiblement les effets nocifs de la pollution et permettraient même d'avoir un bilan économique positif de 11 milliards d'euros/an. Le rapport a le courage de mettre en lumière une vérité : pour l'État, ne rien faire n'est plus possible car les conséquences ne peuvent plus être dissimulées.

Michel Riottot

www.valdeseinevert.org Facebook

6

La lettre de VAL DE SEINE VERT n° 76 • Septembre 2015



## 270 tilleuls condamnés à Meudon

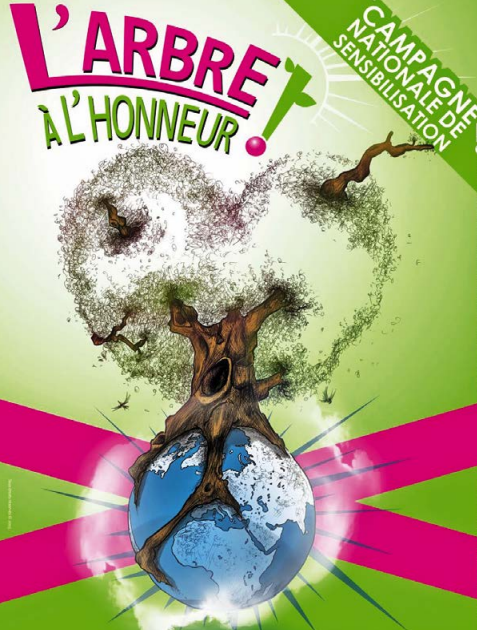
La Direction des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France veut rénover les contre-allées de l'avenue du Château qui montent à l'observatoire de Meudon. Pour ce faire, elle envisage d'abattre 270 tilleuls, des arbres parfaitement sains et en pleine maturité ! Depuis 1999, riverains et associations se battent contre ce projet dément, la Lettre de Val de Seine Vert y a consacré de nombreux articles, disponibles sur le site Internet de l'association.

Malheureusement, un compromis a été passé entre certains riverains, le maire et la Drac. Il ne fait pas l'unanimité auprès des défenseurs de l'environnement et il n'a été porté ni à la connaissance du conseil municipal, ni à celle des Meudonnais. Un panneau de travaux vient d'être installé et il est à craindre que le massacre à la tronçonneuse soit pour bientôt. La mobilisation pour la défense de notre patrimoine naturel doit s'accroître.

**Loïc Le Naour**

## L'ARBRE À L'HONNEUR !

CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION



www.plaidoyer-arbre durable.org  
www.protectiondesarbres.org


Millions en faveur de la "LOI ARBRES"

L'arbre est notre compagnon de tous les jours. Son existence déjà menacée par les activités humaines et le changement climatique l'est désormais aussi par la prolifération de nouveaux parasites. L'association « révolution écologique du patrimoine arboré » organise les 7, 8, 9 octobre prochains à Pantin (93) un colloque sur l'arbre. Le but est de faire prendre conscience que de vraies politiques publiques européenne et française doivent être menées afin de protéger L'ARBRE.

- À découvrir en consultant le site : [www.plaidoyer-arbre durable.org](http://www.plaidoyer-arbre durable.org)
- À lire aussi « Le journal intime d'un arbre » de Didier Van Cauwelaert.

Serge Abiteboul  
&  
Catherine Candelier

### Noir en Seine



## Spécial copinage

Deux de nos adhérents, Catherine Candelier et Serge Abiteboul ont publié cet été un roman policier qui a pour cadre le Val de Seine. Vous pouvez vous procurer « Noir en Seine »

11 €, 272 pages  
chez [www.lulu.com](http://www.lulu.com)



## Enquêtes publiques en série

L'impact des avis émis par les citoyens lors des enquêtes publiques réalisées lors de projet d'aménagement est, par expérience, extrêmement faible. De la sorte, de nombreuses personnes découragées ne participent plus à aucune enquête. Et pourtant, il est un domaine où l'avis des citoyens peut faire changer, celui des enquêtes menées lors de la modification du Plan Local d'Urbanisme - PLU. Le commissaire enquêteur peut demander des modifications du projet de PLU afin de prendre en compte les remarques émises lors de l'enquête publique. Par exemple, il faut faire attention au périmètre des zones (N, UL/ULA...), aux emplacements réservés (ER), aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP), à la cohérence du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), au respect des arbres remarquables. Alors à vos crayons puisque il va être lancée une vague de consultations concernant les PLU dans de nombreuses communes du Val de Seine : Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Vanves

Alain Mathioudakis

### Trois enquêtes à Issy-les-Moulineaux

L'enquête publique sur la révision du PLU d'Issy-les-Moulineaux se tient du 7 septembre au 8 octobre simultanément à celle relative au Règlement Local de Publicité, dont la ville n'était pas encore équipée. Une autre enquête publique du 3 au 5 s'ouvre pour la ZAC Léon Blum avec sa future gare Grand Paris vers 2020. Pour ce quartier appelé à devenir très fréquenté, on souhaiterait un « Espace partagé » avec une zone 20 km/h sur l'ensemble de la future place et des sections de voies où les piétons pourront circuler sur les chaussées avec la priorité sur tous les véhicules. Ces projets seront validés d'ici la fin de l'année par le conseil municipal.

GL

www.valdeseinevert.org Facebook



« Des dérogations préfectorales ont été obtenues afin que les travaux sur les berges se poursuivent, y compris en période de nidification. »

Gil Leparmentier



# 57 Métal, la mémoire industrielle de Renault

Après une année de consultations, une nouvelle étude portant sur la dépollution du 57 Métal doit être réalisée. La sauvegarde du patrimoine architectural de Renault est toujours d'actualité.

On se souvient que l'actuel propriétaire du bâtiment, le fonds d'investissement Europa Wanda, veut le détruire afin de valoriser son investissement en construisant sur le site un immeuble de bureaux. En 2014, la ville de Boulogne-Billancourt refuse de délivrer le permis de démolir. Les associations (Val de Seine Vert, Intégrer Billancourt, Vivre à Meudon, Boulogne Environnement, AEBB, Environnement 92 et Ile-de-France Environnement) soutiennent la démarche de la Ville. Aurélie Filippetti, alors ministre de la Culture, confie à Jean-Pierre Duport, ancien directeur de l'architecture et de l'urbanisme, une mission de médiation sur le devenir du 57 Métal. Des consultations eurent lieu à l'automne 2014 et nous fûmes reçus le 16 octobre 2014. (voir Lettres n° 72 et 73).



Si ce geste est à saluer et montre que les responsables gouvernementaux peuvent être à l'écoute tant des élus locaux qui se sont mobilisés également pour la sauvegarde de ce bâtiment que des associations, la suite fut plus « obscure »... Des réunions de travail réunissant tous les intervenants (ville de BB, ministère, Europa Wanda, Drac Île de France, Saem Val de Seine, Préfecture des Hauts-de-Seine, DRIEE) furent mises en place par le préfet Duport entre fin 2014 et mi 2015. Un seul absent à ces réunions, les associations... Le groupe Renault que nous avons interpellé par courrier nous a répondu en juin 2015 être attaché à « la conservation de la mémoire industrielle de Renault » sans s'engager plus avant.

### Pour un traitement total de la pollution

Quoi qu'il en soit, après moult discussions, le conseil municipal de Boulogne-Billancourt du 17 juin

2015 entérinait une Convention constitutive d'un « groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à la réalisation d'une étude complémentaire portant sur la dépollution du site au droit du bâtiment Square Com appelé aussi 57 Métal à Boulogne-Billancourt. » En clair, les quatre parties prenantes, la ville de Boulogne-Billancourt, Europa Wanda, le ministère de la Culture et Renault décident de faire établir un état de la pollution des sols sous le 57 Métal. Cette étude, qui pourrait avoisiner les 400 000 euros, est financée par les quatre membres de ce groupement. La ville de Boulogne-Billancourt en est le coordinateur. Un appel d'offres est passé le 21 juillet 2015. Objet du marché: exécution de prestations intellectuelles relatives à l'étude des meilleures techniques de dépollution disponibles pour un traitement total et définitif de la pollution présente au droit du bâtiment dit du « Square Com ». Date limite de réception des offres le 21 septembre 2015... Affaire à suivre...

Antoine Monnet

## Adhésion • abonnement

À retourner à VAL DE SEINE VERT • 2, rue Dr Gabriel Ledermann • 92310 Sèvres

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Courriel .....

### J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

- Adhésion simple (20 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 30 €
- Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à La lettre (10 €) = 35 € ou plus
- Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 12 €
- Adhésion sans abonnement = 20 €

### Je m'abonne à LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT sans adhérer à l'association

- Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

Tous les versements sont déductibles fiscalement.

LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT  
2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN  
92310 SÈVRES

• vdsv@valdeseinevert.net  
Éditeur : Ass. Val de Seine Vert  
Directeur de la publication : Alain Mathioudakis • Comité de rédaction : Luc Blanchard, Béatrice Buguet, Lionel Favier, Naïk Guezal, Antoine Monnet, Michel Riottot, Odile Siary  
• Mise en page : Al éditions  
• Imprimé sur papier recyclé par Alliance, Courbevoie • ISSN 1165-7124 • N° de commission paritaire 0616 G 84983  
• SIRET 404 151 243 00031  
• Numéro tiré à 500 exemplaires